# INAO CONSEIL DES AGREMENTS ET CONTROLES Séance du 28 mars 2017 Résumé des décisions prises 2017-200 DATE: 28 mars 2017

#### **ETAIENT PRESENTS:**

Monsieur PITON, Président Madame VUCHER, Présidente Madame SERREC, Commissaire du Gouvernement

## Comites nationaux:

Mesdames BROUEILH, MORCHE

Messieurs BRISEBARRE, COSTE, CHEVALIER, DUBOIS, FRAIN, REYNARD, SAINT-JEAN, SCHYLER, TOBIE,

Organismes de contrôle :

Madame PETIT, Messieurs DESCLAUX DE LESCAR, FAURE, LEFEVRE, LUQUET

## Personnalités qualifiées :

Mesdames CAILLET-DESMAREST, CHEVENON, COULON-LEROY, JOVINE et MAZÉ, Messieurs BERTIN, D'OZENAY, ROOSE,

# Représentants des Administrations :

Représentant de la DGPEE : Mesdames GRAS et PIEPRZOWNIK

Représentant de la DGCCRF : Madame COULOMBE

## Assistaient également en tant qu'invités :

Madame JACQUEMOT Monsieur LAPORTE

## Etaient excusés:

Mesdames DELHOMMEL, LAURENT, MARET, TAFOURNEL,

Messieurs DROUET, LALAURIE, MENARD, MUSELLEC, RICHARD, ROLANDEAU

#### **INAO** Montreuil:

Directeur: Monsieur DAIRIEN

Directeur-Adjoint : Monsieur BARLIER

Mesdames DERISSON, FUGAZZA, MAJCHRZAK et LE MOINE

Messieurs APPAMON, GUIGONNAT

#### Accueil du président M. Jean-Louis Piton

Le Président Jean-Louis Piton souhaite la bienvenue aux membres du Conseil des Agréments et contrôles.

Il se présente et rappelle ses différents mandats successifs au sein de l'INAO, et sa nomination récente en tant que président du conseil permanent de l'INAO. Il souligne la richesse et l'importance du fonctionnement de l'INAO, notamment grâce aux commissions d'enquête.

Il indique qu'il estime que les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) sont à ses yeux des outils très modernes, car même si certains sont très anciens, ils savent s'adapter et répondre aux contraintes de l'économie actuelle.

Ce sont des outils qui permettent l'ouverture des frontières et les échanges internationaux, tout en préservant les savoir-faire. Si les valeurs du savoir-faire arrivent à être partagées avec les pays vers lesquels les produits sont exportés, ce qui est une des actions prioritaires de l'INAO, alors ces pays comprennent qu'ils ont intérêt à protéger leurs savoir-faire et leurs produits de la même façon, ce qui permet alors des échanges équilibrés.

Les SIQO répondent aussi aux attentes sociétales des consommateurs en apportant des garanties sur la qualité et l'origine des produits.

L'avenir de ces signes peut être radieux, car ils occupent déjà une grande partie du marché, et il y encore une possibilité importante de croissance.

Il rappelle également l'importance du contrôle, un des piliers fondamentaux de la démarche des SIQO. Les contrôles permettent en effet donner confiance aux consommateurs et de protéger les producteurs des fraudes, mais aussi des pratiques non respectueuses du cahier des charges. Les travaux du Conseil des agréments et contrôles (CAC) sont donc particulièrement importants car ils permettent de donner sa légitimité au système et de garantir que cela se fait de manière juste. Néanmoins le contrôle doit être conduit avec intelligence et prendre en compte les innovations des opérateurs au sein des filières.

Le contrôle assure la garantie de la promesse tenue. La tâche du CAC n'est pas la plus aisée au sein de l'Institut, et le Président du Conseil Permanent a tenu à rappeler qu'il sera toujours disponible pour échanger et suivre les travaux du CAC et surtout faire comprendre et défendre le travail qui y est fait.

Chacun a été nommé pour ses compétences, ses qualités et son expertise, au service du collectif. C'est pour cela que les membres sont désignés intuitu personae, et qu'ils ne sont pas là pour défendre une région ou une filière, mais pour défendre un collectif, au service du développement des signes de qualité et d'origine.

Il précise que dans les mois à venir, l'INAO se consacrera à l'élaboration du contrat d'objectifs et de performance signé avec le ministre de l'agriculture pour les années 2018 – 2021. Le Président va s'attacher, avec ses collègues présidents des autres instances, à permettre au travers de ce contrat de trouver les moyens de garder la même garantie de service.

Les trois axes principaux de ce contrat viseront à pérenniser les ressources de l'Institut, renforcer la coopération internationale, pour que les signes français soient reconnus à l'étranger, et valoriser l'économie des filières, notamment en fournissant des outils aux comités et aux commissions d'enquête pour mesurer la performance des signes.

\*\*\*\*\*

# Accueil de la présidente Nathalie VUCHER

Madame Nathalie Vucher accueille les membres du comité et les félicite pour leur nomination. Elle remercie les membres de l'administration qui montrent toujours un très grand intérêt pour le travail de l'Institut et les équipes de l'INAO qui sont toujours très mobilisées. Elle remercie son prédécesseur, Olivier NASLES, dont elle salue l'engagement et l'implication.

Nathalie VUCHER est membre du comité national des IGP, Labels et STG ; elle assure par ailleurs la présidence de la Commission nationale évaluation du suivi de la qualité supérieure.

Elle rappelle la composition du CAC et ses missions essentielles, en soulignant que depuis 2015 la répartition des compétences entre le CAC et le directeur de l'INAO a été modifiée. Le CAC vient en appui du directeur en ce qui concerne l'approbation des plans de contrôles et l'agrément des organismes de contrôle. Sur ce sujet elle insiste sur l'engagement de confidentialité que doivent respecter les membres du CAC. Le CAC est aussi appelé à donner son avis sur les dispositions de contrôles communes.

Elle rappelle aux membres du CAC l'importance des travaux initiés au cours de la précédente mandature autour de la définition de dispositions communes de contrôle. Ce chantier, même s'il nécessite dans un premier temps un effort considérable au moment de son élaboration et de sa mise en place, permettra de simplifier le dispositif et à l'avenir de pouvoir clarifier les procédures de contrôle. Outre la clarification et la transparence des modalités de contrôle, ce fonctionnement viendra apporter une rapidité accrue pour l'approbation de plans de contrôle, ce qui permettra de fluidifier la procédure d'approbation des plans et donc la procédure d'homologation des cahiers des charges.

Nathalie VUCHER fait un rapide bilan de la dernière mandature.

La concertation entre les différentes instances sera au cœur de la mandature. La présidente souhaite que les échanges permettent d'améliorer la connaissance du CAC par les acteurs du système, qu'ils soient membres des ODG, membres des instances de l'INAO ou consommateurs.

La présidente rappelle aussi que le système de contrôle mis en place doit être impeccable et inattaquable, tout en étant optimisé afin que son coût ne soit pas un frein à l'adhésion des opérateurs à la démarche de production sous SIQO. Il convient aussi de clairement mettre en avant le caractère officiel du système. Les contrôles ont un coût, mais ils sont aussi un atout, car ils représentent la garantie et l'engagement de l'Etat, c'est notamment cet aspect que le CAC doit valoriser.

En dernier lieu, la présidente du CAC a insisté sur le fait que les contrôles constituaient un atout pour les SIQO puisqu'ils appuient leur caractère officiel, ce dont d'autres démarches ne peuvent se prévaloir. Les signes officiels de l'origine et de la qualité sont les signes les plus fiables et les plus durables, notamment en termes de structuration des filières et d'aménagement des territoires. Les efforts consentis par tous pour finaliser les travaux sur les dispositions de contrôles communes doivent être poursuivis, car ces dispositions vont servir à renforcer la fiabilité et la réputation des signes et permettre de repousser de manière active et volontaire, les menaces des différentes démarches notamment privées ou régionales.

\*\*\*\*\*

# Intervention de Karine Serrec, représentante du Commissaire du Gouvernement :

La représentante du Commissaire du Gouvernement rappelle le rôle du commissaire du gouvernement au comité national :

- Veiller à la légalité des décisions ;
- Prendre en compte les orientations stratégiques de l'Etat ;
- S'assurer que l'établissement dispose de moyens cohérents par rapport aux objectifs fixés.

Le Commissaire du gouvernement représente l'Etat et donc tous les ministères ; il assiste aux débats et peut intervenir pour éclairer les débats mais ne prend pas part aux votes.

Cette année, le contrat d'objectifs et de performances va être renouvelé pour la période 2018-2021. Il s'agit d'un moment important pour l'institut et les objectifs qui seront fixés à l'INAO aborderont notamment les questions suivantes :

- L'instruction des nouvelles demandes de reconnaissance :
- L'accompagnement des modifications de cahiers des charges ;
- Une meilleure connaissance des filières en renforçant l'approche économique;
- La protection et la promotion des concepts ;
- Le développement de la consommation des produits sous signes d'origine et de qualité, notamment en restauration hors domicile.

Karine Serrec souligne la nécessité d'assurer la crédibilité des signes d'origine et de qualité. Elle indique que cela suppose une forte supervision des contrôles par l'INAO et des contrôles sur le marché par la DGCCRF afin d'apporter toutes les garanties nécessaires au consommateur. Cela passe aussi par le contenu des cahiers des charges : des engagements écrits et contrôlables sur les produits sont attendus, afin de garantir leur qualité au sens large, y compris sur les aspects environnementaux.

# Intervention du directeur :

Le Directeur, précise que l'INAO est constitué d'environ 260 agents, répartis sur 18 sites dont le cœur de métier est l'instruction des cahiers des charges et l'accompagnement et le suivi des ODG ainsi que le suivi des contrôles. Les équipes territoriales constituent les premiers interlocuteurs des demandeurs.

L'INAO demeure un établissement public particulier dont la gouvernance est assurée par les professionnels. Cette gouvernance confie aux professionnels la responsabilité de la gestion d'un établissement public et un rôle officiel défini par la loi.

L'INAO a en charge l'établissement des politiques publiques relatives à la production volontaire sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO). Le fait que cette production résulte d'un choix des opérateurs et non d'une contrainte extérieure doit permettre ainsi de faciliter l'acceptation du contrôle par les opérateurs.

Les contrôles constituent ainsi la crédibilité, l'officialité et la particularité des SIQO. C'est cela qui les différencie des autres démarches. Cela est important pour ceux qui s'engagent dans la démarche, car cela leur donne la garantie que tous les autres opérateurs engagés dans la même démarche sont traités de la même façon et c'est important, aussi, pour les autres maillons des filières et surtout pour le consommateur et l'environnement médiatique autour duquel se construit l'opinion publique sur le mode d'organisation des SIQO. Les contrôles doivent être régis par trois grands principes que sont : la rigueur, le pragmatisme et le discernement. Il faut que les contrôles soient compris, acceptés et intégrés par les opérateurs.

Un tour de table des participants est organisé.

Cécile Fugazza présente le contenu de la mallette mise à disposition des membres du comité qui contient notamment un mémento qui présente l'organisation et les différentes missions de l'Institut. Elle décrit plus précisément les engagements des membres dont ceux d'assiduité et de confidentialité. Ces engagements, dont surtout les deux derniers, sont fondamentaux pour chacun en tant que membre de ce comité mais aussi au titre de chacune des instances de l'Institut auxquelles il sera amené à participer.

Désignations des vice-présidents, des membres du CAC dans les différentes instances de l'INAO, aux formations restreintes (et délégations données aux FR), pour le renouvellement des Commissions nationales transversales et constitution des groupes de travail du CAC.

# 1) Vice-présidents du CAC

Le conseil a désigné Marie-Madeleine CAILLET et François LUQUET comme vice-présidents.

# 2) Représentants dans les autres instances de l'INAO :

Information sur la désignation des membres du CAC pour le Conseil permanent.

Le conseil est informé que Nathalie VUCHER, Marie-Madeleine CAILLET et François LUQUET ont été nommés par arrêté comme membres du Conseil permanent.

<u>Désignation du représentant du CAC dans chaque Comité national</u> : Le conseil a désigné les membres suivants

CN AO VIN: Andrée JOVINE,

CN IGP Vin: Marie-Madeleine CAILLET,

CN AOP: Marc ROOSE,

CN IGP LR STG: Emmanuel LECLUSELLE,

CNAB: Antoine FAURE.

Nathalie VUCHER rappelle que ce représentant doit porter la parole du Conseil des agréments et contrôles au sein des autres instances de l'Institut.

# 3) Désignation des membres des formations restreintes et délégations au formations restreintes

En application de l'article R.642-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), le Conseil des agréments et contrôles peut se réunir en formation restreinte pour exercer tout ou partie de ses attributions.

Deux formations restreintes sont désignées par le CAC, afin de rendre les avis demandés par le Directeur sur les plans de contrôle ou d'inspection :

- une formation restreinte chargée des questions concernant les plans de contrôle et d'inspection relatifs aux produits du secteur vitivinicole, cidricole et spiritueux,
- une formation restreinte chargée des questions concernant les plans de contrôle et d'inspection relatifs aux produits agricoles, agroalimentaires et forestiers.

Chacune est composée de 11 membres et d'un président (présidente ou vice-président du CAC).

Pour ce qui concerne l'avis à donner au Directeur relevant de l'agrément des organismes de contrôle, il est rendu par une formation restreinte « agrément », composés de membres du CAC représentant les trois collèges.

Chacune de ces formations restreintes a vocation à se réunir en tant que de besoin, sous forme de réunion physique ou téléphonique.

Le conseil a désigné les membres des formations restreintes (voir en annexe) et donné délégations aux formations restreintes pour rendre les avis demandés par le directeur, chacune dans son champ de compétence.

# <u>4) Désignation de membres du CAC pour le renouvellement des Commissions nationales transversales.</u>

Le conseil a désigné les membres suivants :

Commission scientifique et technique : Marie-Madeleine CAILLET.

Commission relations des SIQO avec l'environnement : Carine PETIT

Commission économie des filières et impact des SIQO: Armelle MAZE

Commission protection des dénominations : Marc ROOSE est Président de cette Commission ; le CAC estime qu'il n'est pas nécessaire de nommer un membre supplémentaire.

Commission gestion des territoires et des questions foncières : le CAC estime qu'il n'est pas nécessaire, pour l'instant, de nommer un membre pour cette Commission.

# 5) Désignation des groupes de travail du CAC

Le CAC a procédé à la désignation de groupes de travail (GT) sur des thématiques initiées sous la précédente mandature et non abouties à ce jour. Ces groupes de travail sont les suivants :

1 - Groupe de travail sur les modalités de contrôle des opérateurs exploitant, ou souhaitant exploiter, des terres présentant des résidus de produits polluants organiques persistants (POP)

Objet du groupe de travail : établir des propositions de modalités de contrôle en vue d'intégrer des préconisations en la matière dans la directive INAO-DIR-CAC-3 sur le contrôle en Agriculture biologique.

#### Composition du groupe :

- deux membres du CAC : Antoine FAURE et Rémi RICHARD
- Les représentants des administrations concernées :
- Les représentants de CEBIO ;
- Les services de l'INAO concernés
- 2 Groupe de travail sur l'élaboration de procédures documentées pour la vérification des exigences relatives à l'origine des aliments pour animaux énoncées à l'article 1er du règlement (UE) n° 664/2014 et des exigences relatives à l'identification et la corrélation entre les lots entrants et les lots sortants énoncées à l'article 4 du règlement (UE) n°668/2014.

Objet du groupe de travail : établir des propositions de modalités de contrôle sur ces exigences en vue de définir soit des dispositions de contrôle communes, soit des instructions pour l'établissement des plans de contrôle.

#### Composition du Groupe :

- Cinq membres du CAC : Mme DELHOMMEL et MM. CHEVALIER, FRAIN, LUQUET et LEFEVRE;
- Les représentants des administrations concernées, à l'exception de la DGCCRF;
- Les services de l'INAO concernés :

Des représentants des fédérations d'ODG seront invités comme en tant qu'experts.

# 3 - Groupe de travail sur les principes généraux de contrôle et dispositions de contrôle communes pour l'ensemble des SIQO hors AB

Objet du groupe de travail : établir des propositions de dispositions de contrôle communes qui s'appliqueront à l'ensemble des SIQO hors AB. Il s'agit de poursuivre les travaux engagés en mars 2016.

# Composition du Groupe :

- dix membres du CAC : Mme DELHOMMEL ; M.TOBIE ; M. COSTE ; M. BRISEBARRE ; M. CHEVALIER ; M. DE LESCAR ; M. LEFEVRE ; M. LUQUET ; M. MUSELLEC ; M. ROOSE
- les représentants des administrations concernées, à l'exception de la DGCCRF;
- les services de l'INAO concernés,
- les fédérations d'ODG.
- la fédération Hexagone.
- 4 Groupe de travail sur l'élaboration de dispositions de contrôle communes à plusieurs cahiers des charges en Label Rouge (pour les filières suivantes : agneau / gros bovins de boucherie / œufs et poules / palmipèdes gavés / produits de charcuterie salaison pur porc / veau / porc / volailles fermières de chair / viande de coche).

Objet du groupe de travail : établir des propositions de dispositions de contrôle communes qui s'appliqueront aux cahiers des charges en Label Rouge pour lesquels des conditions de production communes sont établies.

# Composition du Groupe :

- neuf membres du CAC : Mme MORCHE ; Mme MAZE ; M. MENARD ; M. D'OZENAY ; M. RICHARD ; M. LEFEVRE ; M. LUQUET ; M. ROOSE
- les représentants des administrations concernées, à l'exception de la DGCCRF;
- les services de l'INAO concernés,
- les fédérations d'ODG,
- la fédération Hexagone,
- <u>5 Groupe de travail sur la révision des modalités de contrôle des opérateurs de la restauration</u> commerciale hors foyer (dans le cadre de la révision du cahier des charges) :

Objet du groupe de travail : établir des propositions de modalités de contrôle pour la nouvelle version du cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en Agriculture biologique, en vue d'intégrer ces modalités dans la directive INAO-DIR-CAC-3 relative aux contrôles dans le secteur de l' Agriculture biologique.

- deux membres du CAC : Antoine FAURE et Rémi RICHARD ;
- Les représentants des administrations concernées,
- Les représentants de CEBIO :
- Les services de l'INAO concernés.

Prochaines réunions du CAC : 22 juin et 23 novembre 2017

	Formation restreinte Vins, cidres et spiritueux	Formation restreinte Agro-Alimentaires	Formation restreinte Agrément
Président	Nathalie VUCHER, ou Marie-Madeleine CAILLET, ou François LUQUET		
Membres issus CN AOC	Philippe BRISEBARRE Philippe COSTE Yann SCHYLER	Eric CHEVALIER Yannick FRAIN Pierre SAINT-JEAN	Philippe BRISEBARRE Eric CHEVALIER Yann SCHYLER
	Pas de suppléant	Marie-Lise BROUEILH	Marie-Lise BROUEILH Philippe COSTE Yannick FRAIN Pierre SAINT-JEAN
Membres issus CN IGP (+LR-STG)	Serge DUBOIS Jean-Charles LALAURIE Denis ROLANDEAU	Catherine DELHOMMEL Jean-Yves MENARD Nadine MORCHE	Catherine DELHOMMEL Jean-Charles LALAURIE Nadine MORCHE
	Philippe MUSELLEC	Bernard TOBIE	Serge DUBOIS Jean-Yves MENARD Denis ROLANDEAU Bernard TOBIE
Membres issus CNAB	Rémi RICHARD	Rémi RICHARD	Guy REYNARD
	Carine MARET	Nicolas DROUET	Carine MARET
осо	Régis de LESCAR François LUQUET	Antoine FAURE Emmanuel LECLUSELLE	Jean-Michel LEFEVRE Carine PETIT
	Antoine FAURE Violaine LAURENT Jean-Michel LEFEVRE Carine PETIT	Jean-Michel LEFEVRE Régis de LESCAR François LUQUET Carine PETIT	Antoine FAURE Violaine LAURENT Régis de LESCAR François LUQUET
Personnalités qualifiées	Cécile COULON-LEROY Andrée JOVINE	Michel d'OZENAY Marc ROOSE	Armelle MAZE Emilie TAFOURNEL
	Christophe BERTIN	Dany CHEVENON Emilie TAFOURNEL	Christophe BERTIN Cécile COULON-LEROY Andrée JOVINE Michel d'OZENAY Marc ROOSE

Pour prévenir les risques de conflit d'intérêt et en cas d'indisponibilité de certains membres, il pourra être fait appel aux suppléants